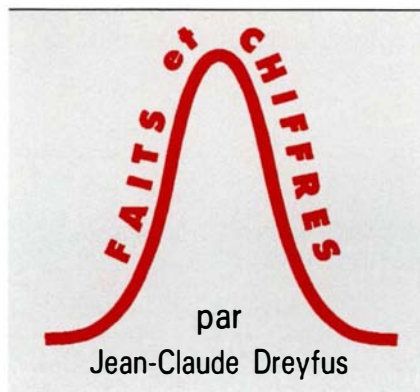


sous-estimée. M.-H. Bouvier-Colle [7] a pu retrouver, à partir d'une analyse des décès de femmes âgées de 15 à 44 ans, 68 décès de femmes enceintes sur lesquels 41 seulement apparaissaient comme des morts maternelles dans les statistiques de routine de l'INSEE et de l'Inserm. D'après ces données corrigées, on peut estimer à 18 pour 100 000 la mortalité maternelle en France.

Conclusion

Ce constat montre que de nombreux progrès ont été réalisés, mais certains indicateurs restent préoccupants. Ils concernent les handicaps à long terme, la mortalité maternelle, l'accès au diagnostic anténatal ■



**Migrations
internationales
dans les pays
de l'OCDE
jusqu'en 1991**

Summary

**Perinatology in France
20 years of evolution**

In this article, the authors give information on the evolution of several health indicators concerning the perinatal period for the last twenty years. These indicators concern perinatal care, prenatal diagnosis, gestational age, birth-weight, cerebral palsy, fetal and infant mortality and maternal mortality. They show that during the last twenty years care during the perinatal period has changed dramatically in France. During the same period, preterm birth rates decreased from 8.2 % in 1972 to 4.8 % in 1989, as well as perinatal and neonatal mortality rates. In spite of this positive results, some indicators are not satisfactory, maternal mortality is underestimated and frequency of cerebral palsy remains stable.

Les migrations au sein des pays de l'OCDE, dont le nombre a dépassé 20*, se sont accentuées depuis 1990. Le SOPREMI (système d'observation permanent des migrations) en fait le point annuellement. On dispose actuellement du 19^e rapport, paru en juillet 1992. Les résultats doivent toujours en être interprétés avec prudence en raison des différences, tant réglementaires** que dans l'organisation des statistiques, entre les divers pays. Le *Tableau I* montre que le problème de l'immigration n'est pas nouveau. On voit non seulement que c'est l'Allemagne qui porte le plus lourd fardeau, mais aussi que des pays plus petits que la France accueillent proportionnellement plus d'étrangers.

Le *Tableau II* résume les entrées de demandeurs d'asile dans certains pays de l'OCDE. On connaît la complexité de ce problème ; si l'on recense bien le nombre des demandes, ainsi que les décisions prises, on sait mal ce que deviennent les déboutés, qui continuent de séjourner en situation irrégulière.

A tous égards, la situation de l'Allemagne est particulière. D'une part,

elle accorde et l'asile et la nationalité à de multiples catégories d'étrangers dont l'origine allemande est supposée ; d'autre part, la Constitution allemande interdit de refuser l'entrée à un demandeur d'asile ; il en résulte un accroissement énorme de ces catégories depuis 1988, compensant largement le déficit des naissances dû à une faible natalité. A l'inverse, les naturalisations par « droit du sol » sont accordées très parcimonieusement. L'ensemble de ces données place les autorités allemandes dans une situation difficile et le maintien de l'accès au droit d'asile est désormais battu en brèche (*Tableau III*) ■

* Hors l'Europe, font partie de l'OCDE : le Canada, les États-Unis, l'Australie et, depuis 1992, le Japon.

** Par exemple, la durée nécessaire pour qu'un séjour soit considéré comme une immigration n'est pas la même partout.

Source : *Population et Sociétés*, INED (Institut national d'études démographiques), janvier 1993, n° 275.

TIRÉS A PART

G. Bréart.

Tableau I
ENTRÉES DE PERSONNES ÉTRANGÈRES DANS CERTAINS PAYS DE L'OCDE (EN MILLIERS)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Belgique	46,8	41,3	36,2	34,3	37,2	37,5	39,3	40,1	38,2	43,5	52,3
France	59,4	75,0	144,4	64,2	51,4	43,4	38,3	39,0	44,0	53,2	63,1
Allemagne	523,6	451,7	275,5	253,5	295,8	324,4	378,6	414,9	545,4	649,5	—
Luxembourg	7,4	6,9	6,4	6,2	6,0	6,6	7,4	8,3	9,0	9,1	—
Pays-Bas	78,5	49,6	39,7	34,4	34,7	40,6	46,9	47,4	50,8	51,5	60,1
Norvège	11,8	13,1	14,0	13,1	12,8	14,9	16,5	15,2	16,4	14,0	11,7
Suède	—	—	—	18,3	14,1	13,4	19,4	19,0	24,9	28,9	23,9
Suisse	70,5	80,3	74,7	58,3	58,6	59,4	66,8	71,5	76,1	80,4	101,4
Royaume-Uni	69,8	59,1	53,9	53,5	51,0	55,4	47,8	46,0	49,3	49,7	52,4

Tableau II
**ENTRÉES DE DEMANDEURS D'ASILE
DANS CERTAINS PAYS DE L'OCDE, 1988-1991 (EN MILLIERS)**

	1988	1989	1990	1991 ⁽¹⁾
Autriche	15,8	21,9	22,8	27,3
Belgique	4,5	8,1	13,0	15,2
Danemark	4,7	4,6	5,3	4,6
Finlande	0,1	0,2	2,5	2,1
France	34,3	61,4	54,7	50,0
Allemagne	103,1	121,3	193,1	256,1
Grèce	9,3	6,5	4,1	—
Italie	1,4	2,2	4,7	27,0
Pays-Bas	7,5	13,9	21,2	21,6
Norvège	6,6	4,4	4,0	3,0
Portugal	0,3	0,1	0,1	—
Espagne	4,5	4,0	8,6	8,0
Suède	19,6	30,0	29,4	26,5
Suisse	16,7	24,4	35,8	41,6
Royaume-Uni	5,7	16,5	30,0	57,7

⁽¹⁾ Données provisoires.

Tableau III
COMPOSITION DES FLUX D'ENTRÉES DE MIGRANTS EN ALLEMAGNE, 1950-1991 (EN MILLIERS)

	Flux annuel moyen décennal				Flux annuel							
	1950-59	1960-69	1970-79	1980-89	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991 ⁽¹⁾
Citoyens d'origine allemande en provenance :												
d'Europe centrale et orientale (non compris l'Allemagne orientale)	44,0	22,1	35,5	100,4	36,5	39,0	42,8	78,5	202,7	377,1	397,1	200,0
dont :												
Pologne	29,2	11,1	20,3	52,1	17,5	22,1	27,2	48,4	140,2	250,3	138,9	—
ex-URSS	1,4	0,9	5,7	22,6	0,9	0,5	0,8	14,5	47,6	98,1	148,0	—
Roumanie	—	1,6	7,1	22,6	16,6	14,9	13,1	14,0	12,9	23,4	111,2	—
de l'Allemagne orientale	220,3	61,8	14,9	58,5	41,0	24,9	26,2	19,0	39,8	343,9	381,3	—
Demandeurs d'asile	—	—	15,6	77,6	35,3	73,8	99,7	57,4	103,1	121,3	193,1	256,1
Immigrés (flux nets d'entrées)	—	—	—	- 14,9	- 249,2	- 42,3	30,9	80,9	186,4	211,2	—	—

⁽¹⁾ Données provisoires.

Source : ministère de l'Intérieur (Allemagne).